

Fiche Technique contractuelle
"Salle Van Gogh" - 85 PLACES

Régisseur général du Petit Louvre : Marc Augustin-Viguié 06 86 44 66 33
Augustin.viguié@gmail.com

EN PREAMBULE

Il est rappelé que le Théâtre du Petit Louvre est un ensemble du 13ème siècle, classé monument historique. Tous les travaux et installations du lieu ont été réalisés sous le contrôle des services des Monuments Historiques Français.

Donc aucune atteinte ne pourra être faite directement sur les murs (clou, vis, peinture, scotch...).

Seules les structures d'aluminium sont autorisées à recevoir du matériel.

Le respect et la conservation du lieu sont sous la responsabilité de tout à chacun.

1 CONDITIONS TECHNIQUES

Le théâtre est doté d'un gril technique rectangulaire de 5 m de largeur par 4 m de profondeur, monté sur un pont type Stacco aluminium de section 300 mm et équipé de liaisons en son centre.

La hauteur sous gril est de 2 m.

La scène est surélevée de 0.35cm

La perche de face est à 2 m du nez de scène et à 3 m de hauteur.

Le théâtre est équipé d'un rideau noir de fond de scène fixe avec une ouverture par le centre et un dégagement derrière de 80cm

IMPORTANT:

Pour toutes autres dispositions, la compagnie devra apporter ses propres rideaux (aux normes de sécurité), les systèmes d'accroche (poulies, barres et colliers) afin de pouvoir monter et démonter rapidement ces dispositifs.

Nous conseillons de « jouer » sur la matière du lieu, plutôt que de recréer une boîte noire.

— Le théâtre ne dispose pas de rideau d'avant-scène.

— Le stockage d'éléments de décors et des accessoires se fera dans un local d'environ 15 m2 prévu uniquement à cet effet et cela pour **l'ensemble des compagnies.**

LE THEATRE DU PETIT LOUVRE MET À VOTRE DISPOSITION :

a) POUR LA LUMIERE :

5 blocs de puissance 6X2,3 kw soit 30 circuits moins 2 circuits pour l'éclairage public et plateau.

2 multi paires dédiées aux communs : face rattrapage face, contres

1 jeu d'orgue lumière Presto Avab de 40 circuits

Les blocs de puissance sont positionnés au Fond de scène à Cour

Mise à disposition en commun pour toutes les compagnies :

Une Face : 6 PC 1KW, 3 « chaud » et 3 « froid »

Un rattrapage face : 6 PC 500W , 3 « chaud » et 3 « froid »

Des contres : 6 PC 500W, 3 « chaud » et 3 « froid »

b) POUR LE SON :

Pour la face : 2 Têtes Sx Ev 300W

1 amplis phoni MAR 2 (2X200w)

1 table de mixage Yamaha 01 96 v2

1 lecteur de Cd Tascam CD01U
1 multipaire son de 16 entrées Xlr et de 4 sorties Xlr
L'ampli son est disposé au lointain jardin

IMPORTANT

Le système de diffusion sonore, ainsi que la régie resteront en place, câblés, les enceintes disposées comme suit : 2 Têtes en avant-scène cour et jardin à 2,40 m du sol

CHACQUE COMPAGNIE DEVRA FOURNIR

a) POUR LA LUMIERE :

- Les projecteurs et accessoires (gélamines, crochets de suspension, élingues de sécurité, **multi paires, petits et longs prolongateurs**, bretelles de série, doublettes, triplettes, etc...).
- Plus le câblage nécessaire à leur raccordement aux blocs de puissance.

IMPORTANT :

Le Petit Louvre fournira une Face commune fixe Chaude/Froide, un rattrapage Face commun fixe

Chaud/Froid plus un Contre commun fixe Chaud/Froid.

Il est demandé de prévoir un maximum de **10 projecteurs par spectacle** dans la conception du plan d'éclairage, car nous sommes limités par la place et le poids sur les structures.

Favoriser le plus possible les petites sources de type 500 Watts ou inférieure.

D'autre part l'utilisation de projecteurs de type PC 1 kw, 2 kw, 5 kw, BT. 500 découpes est impossible, car leur encombrement est trop important par rapport à la place disponible.

b) POUR LE SON :

- Tous systèmes de diffusion sonore supplémentaires (lecteurs CD/MD, enceintes, amplis, micros...) ainsi que leurs câblages respectifs.

IMPORTANT:

Aucune modification des câblages de la régie lumière et son ne sera possible pendant la durée du festival ; nous procéderons à la mise en place et à l'affectation définitive du matériel pendant les jours de montage.

c) POUR L'EQUIPEMENT GENERAL :

- Tous les systèmes de machinerie (poulies, fils, contrepoids, etc...) nécessaires à la suspension et à la manœuvre de vos rideaux, accessoires ou autres. Les rideaux supplémentaires ne pourront pas rester en place sauf accord avec le régisseur général de la salle.

2 - CONDITIONS DE MONTAGE :

En préambule :

Durant la période de montage, l'équipe du théâtre du Petit Louvre est là pour faciliter l'installation, gérer la coordination du planning des montages et la mise en œuvre générale du lieu. Il ne s'agit donc pas d'une mise à disposition de personnel pour compléter l'équipe technique des compagnies.

Il incombe à chaque compagnie d'engager le personnel nécessaire

a) - Le déchargement des décors et du matériel se fera exclusivement fin **Juin (date à confirmer au plus tard mi-mars)** et cela par la porte de la **rue Félix Gras**. La rue sera neutralisée par un arrêté municipal, demandé par nos soins.

Dès l'arrivée, il est établi une fiche inventaire afin de répertorier votre matériel qui sera repéré par un marquage au scotch de couleur.

b - Montage : le lendemain ou le surlendemain du déchargement, est organisée une journée commune de montage (lumière, rideaux, machinerie...)

c – services de répétitions

Puis chaque compagnie dispose de 2 services de 4 heures, plus 2 services de 2 heures, afin de se caler dans les créneaux du festival.

IMPORTANT :

Le théâtre ne disposant pas d'atelier ou de locaux appropriés à la construction, la finition des décors (menuiserie, peinture, etc...), la préparation du matériel publicitaire (encollage des cartons, découpage, etc...) sont impossible dans la salle et ses abords.

d – décors et accessoires

L'utilisation comme accessoires ou décors de matériaux tels que paille, sucre, farine, sable, terre, gravier, confettis, plumes, etc... Se fera uniquement après accord du directeur technique, prévenu le plus tôt possible. Ceci pour permettre l'organisation du nettoyage (matériel, produits) du plateau et de ses abords, après chaque représentation.

f) - Avant-premières ou générale

Dans le cas d'une avant-première, d'une générale de presse ou d'une télé pendant la période des montages, il conviendra de prévenir le directeur technique, pour éviter toutes nuisances (bruits de coulisses, circulation, etc...) et pour permettre d'accueillir les invités dans les meilleures conditions.

Toutefois ces avant-premières n'auront lieu que pendant les créneaux horaires de la compagnie concernée sauf accord du directeur technique.

3 - CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT :

A - Horaires : Le spectacle doit **impérativement** commencer et finir à l'heure prévue par le programme et contractuellement (voir plus haut première partie du contrat)

B - Votre créneau : Les coulisses, le plateau et ses équipements, la salle, sont sous la responsabilité de votre compagnie durant le créneau horaire prévu par le programme

C - Entrée et sortie des spectateurs : L'entrée, la circulation du public, la fermeture des portes de la salle au début et à la fin de chaque représentation, sont effectuées par l'équipe du théâtre du Petit Louvre.

La sortie des spectateurs doit s'effectuer le plus rapidement possible (avec bien sûr tous les égards dus au public) pour permettre le démontage des décors dans les conditions de sécurité optimum.

D - - Accès loges et plateau : uniquement réservés aux artistes et techniciens du spectacle. Il est interdit d'organiser des réunions ou des dinettes dans les loges avec des personnes extérieures (amis, famille, etc). Les artistes accèderont aux loges pour se préparer pendant la durée du spectacle qui les précèdent.

L'accès du public est **strictement interdit** sur le plateau, en coulisse et dans les loges (condition de sécurité obligent). Les rendez-vous avec la presse, les acheteurs, les amis se feront à l'ombre des arbres du jardin de la chapelle

Les loges devront être rendues à l'équipe suivante rangées et nettoyées.

E - Démontage à l'issue de la représentation : Votre compagnie est tenue de rendre le plateau vide et propre après chaque représentation.

Aucun élément de décors ne pourra rester sur le plateau. Penser à un marquage au sol le plus discret possible afin d'éviter l'effet piste d'atterrissage. Un marquage d'identification de l'ensemble du matériel est recommandé. L'espace de stockage n'étant pas verrouillé, prévoir le rangement de l'outillage, du petit matériel et des accessoires dans des cantines fermant à clé, ne serait-ce que pour éviter la perte ou la dispersion.

F - respect des consignes : les horaires et des conditions de sécurité sont sous le contrôle du directeur technique, qui est habilité à prendre toutes mesures dans le cas où il constaterait des anomalies ou manquement concernant les prescriptions des chapitres précédents

G - cas particuliers : Pendant la durée du festival l'équipe du théâtre du Petit Louvre assure le fonctionnement général du lieu, **toutefois** si un membre de l'équipe du théâtre se trouve être employé par votre compagnie, cela devra toujours se faire, selon ses disponibilités et sous votre responsabilité et sous réserve de l'accord de la direction du théâtre (définition des tâches, durée de travail, horaires et salaires).

4 - CONDITIONS DE SECURITE :

A - Tout le matériel électrique doit être aux **normes CE** (terre indispensable).

B - Tout projecteur ou matériel accroché au-dessus de la scène et du public devra être muni d'une élingue de sécurité.

C - La nature des décors, accessoires, rideaux sera en accord avec les normes en vigueur dans les salles de spectacle, **homologation MI**, attention un certificat est demandé par les services de sécurité du département.

D - Les accès régie et circulation du public devront être libres de tout encombrement lors des représentations.

E - Pour de raisons de sécurité incendie, le stockage du matériel publicitaire (cartons, tracts, affiches...) se fera hors des locaux du théâtre. Seule la quantité nécessaire à la diffusion **dans le lieu** sera acceptée.

F - Il est **strictement interdit** de fumer sur le plateau (hormis, si cela est inclus (et accepté) dans la mise en scène du spectacle), en coulisse, loges et dans la salle dans le respect strict de la loi. Pour ces mêmes raisons et surtout pour le maintien des performances techniques des appareils mis à votre disposition, il est **strictement interdit** de fumer, manger et boire en régie.

5 - CONDITIONS DE DEMONTAGE :

A - Aucun démontage du matériel installé au gril technique (machinerie, projecteurs, câblages, etc....) ne se fera avant la clôture du festival.

B - Le démontage et le chargement des décors et matériels techniques se feront le lendemain du dernier jour du festival à partir de 9 heures du matin. Un planning de travail sera établi quelques jours auparavant avec les régisseurs des compagnies.

C - Le théâtre ne pourra garder en stock aucun matériel ou éléments de décors sauf accord préalable avec le directeur technique et la direction du théâtre du Petit Louvre.

Cette fiche technique est contractuelle et constitutive du contrat